

# TRIBUNAUX

## TRIBUNAUX CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 14 mars 1905  
Présidence de M. GODARD, vice-président

A Compte

Tous les fonctionnaires gallois de Comines, au nombre de quatorze, se sont levés à l'appel de M. Ducarlu, pour témoigner sur le Journal de Comines. — « Je suis mécontent, mais je vous assure que je n'ai pas malhonnêté. Je vous assure que je n'ai pas malhonnêté. Je vous assure que je n'ai pas malhonnêté. » Les fonctionnaires de Comines ont l'opinion que les fonctionnaires de Lille sont des personnes honnêtes et voilà pourquoi ils réclament chacun 1.000 francs de dommages-intérêts pour une bagatelle.

M. Battaille, au nom du gérant, a soulevé une question d'incompétence : il est le tribunal à juger. On plaidera au fond le 6 mai.

Par juste revanche, le gérant du Journal de Comines, M. Gustave Gauthier, assuré que M. Ducarlu pourra être arrêté sans difficulté par la police, a déclaré : « Je vous assure que je n'ai pas malhonnêté. Je vous assure que je n'ai pas malhonnêté. »

Le juge Flortmont Fournier, 26 ans, maître à Lille, a récolté quatre mois de prison.

Marie-Louise Nocq, se trouvant le 3 mars à l'estaminet « Au Veau-d'Or », rue Salle-de-Comte, tenu par son époux Walliez, monta au premier étage sous l'épergne et déroba de l'argent et des vêtements pour une valeur de 30 francs.

En partant elle fit claquer la porte du couloir. Arrêtée aussitôt, elle fut conduite au poste. Elle prétend qu'en ayant dérobé les vêtements de son époux Walliez, elle avait dérobé les vêtements pour se venger.

La prévenue a déjà été condamnée pour des faits de même genre. Un mois de prison.

Alphonse Masseron, 16 ans, étudiant à l'école de Louvain, a été arrêté par l'organisme de M. de Lauweryns, qui a déclaré : « Il est naif et va circuler... magistrat, mais non pas d'autre. C'est ce que le tribunal ne sait juger et il devrait faire ce qu'il peut dans l'armée, être considéré comme habilité dans l'exercice de ses fonctions. Il déclare que M. Ducarlu de son exception, d'incompétence et le contumace aux dépens. On plaidera le 6 mai également. »

Audience du 19 mars 1905  
Présidence de M. MEUSY, vice-président

Pour payer ses dettes

Joseph Rumié, 23 ans, était employé comme coiffeur à la mairie de Lille. Il a été arrêté et il reçoit une lettre concernant un chèque de 1775 francs. Il écrit la signature de son père et reçoit le chèque à la banque de Lille.

Il paye, explique-t-il, l'audience, une somme de francs de détours. C'est pour cela qu'il aurait malmené l'agent de la police.

Florimont Fournier, 26 ans, étudiant à l'école de Louvain, a été arrêté pour avoir dérobé des vêtements et des ustensiles. Quant à lui, il déclare : « Je suis innocent. »

Le juge Flortmont Fournier, 26 ans, étudiant à l'école de Louvain, a été arrêté pour avoir dérobé des vêtements et des ustensiles. Il déclare : « Je suis innocent. »

Après plainte de M. Adam, il est condamné à 3 mois de prison.

L'avocat délégué de la pharmacie

Le Syndicat des pharmaciens a déposé une plainte contre Sidonie Dubr, femme Catillon, 22 ans, épicière rue de Mouyane, à Roubaix, qui vend des pilules pour la toux.

L'agent de police Gauthier et fut envoyé faire une enquête. Il demanda les pilules au pharmacien. Celui-ci répondit qu'il n'a d'intérêt à l'apporter à l'intérieur de 6 mois de prison avec sursis. — Défenseur, M. Croquez.

Ruthin était bien tout à la maison. Rendu. Il avait l'air vraiment préoccupé. Il y a deux mois, avoir rendu 100 francs et 50 centimes à quelqu'un avec sursis pour écorcherie.

Après plainte de M. Adam, il est condamné à 3 mois de prison.

Le Syndicat des pharmaciens a déposé une plainte contre Sidonie Dubr, femme Catillon, 22 ans, épicière rue de Mouyane, à Roubaix, qui vend des pilules pour la toux.

L'agent de police Gauthier et fut envoyé faire une enquête. Il demanda les pilules au pharmacien. Celui-ci répondit qu'il n'a d'intérêt à l'apporter à l'intérieur de 6 mois de prison avec sursis. — Défenseur, M. Croquez.

Ruthin était bien tout à la maison. Rendu. Il avait l'air vraiment préoccupé. Il y a deux mois, avoir rendu 100 francs et 50 centimes à quelqu'un avec sursis pour écorcherie.

Après plainte de M. Adam, il est condamné à 3 mois de prison.

L'avocat délégué de la pharmacie

Le Syndicat des pharmaciens a déposé une plainte contre Sidonie Dubr, femme Catillon, 22 ans, épicière rue de Mouyane, à Roubaix, qui vend des pilules pour la toux.

L'agent de police Gauthier et fut envoyé faire une enquête. Il demanda les pilules au pharmacien. Celui-ci répondit qu'il n'a d'intérêt à l'apporter à l'intérieur de 6 mois de prison avec sursis. — Défenseur, M. Croquez.

Ruthin était bien tout à la maison. Rendu. Il avait l'air vraiment préoccupé. Il y a deux mois, avoir rendu 100 francs et 50 centimes à quelqu'un avec sursis pour écorcherie.

Après plainte de M. Adam, il est condamné à 3 mois de prison.

L'avocat délégué de la pharmacie

Le Syndicat des pharmaciens a déposé une plainte contre Sidonie Dubr, femme Catillon, 22 ans, épicière rue de Mouyane, à Roubaix, qui vend des pilules pour la toux.

L'agent de police Gauthier et fut envoyé faire une enquête. Il demanda les pilules au pharmacien. Celui-ci répondit qu'il n'a d'intérêt à l'apporter à l'intérieur de 6 mois de prison avec sursis. — Défenseur, M. Croquez.

Ruthin était bien tout à la maison. Rendu. Il avait l'air vraiment préoccupé. Il y a deux mois, avoir rendu 100 francs et 50 centimes à quelqu'un avec sursis pour écorcherie.

Après plainte de M. Adam, il est condamné à 3 mois de prison.

L'avocat délégué de la pharmacie

Le Syndicat des pharmaciens a déposé une plainte contre Sidonie Dubr, femme Catillon, 22 ans, épicière rue de Mouyane, à Roubaix, qui vend des pilules pour la toux.

L'agent de police Gauthier et fut envoyé faire une enquête. Il demanda les pilules au pharmacien. Celui-ci répondit qu'il n'a d'intérêt à l'apporter à l'intérieur de 6 mois de prison avec sursis. — Défenseur, M. Croquez.

Ruthin était bien tout à la maison. Rendu. Il avait l'air vraiment préoccupé. Il y a deux mois, avoir rendu 100 francs et 50 centimes à quelqu'un avec sursis pour écorcherie.

Après plainte de M. Adam, il est condamné à 3 mois de prison.

L'avocat délégué de la pharmacie

Le Syndicat des pharmaciens a déposé une plainte contre Sidonie Dubr, femme Catillon, 22 ans, épicière rue de Mouyane, à Roubaix, qui vend des pilules pour la toux.

L'agent de police Gauthier et fut envoyé faire une enquête. Il demanda les pilules au pharmacien. Celui-ci répondit qu'il n'a d'intérêt à l'apporter à l'intérieur de 6 mois de prison avec sursis. — Défenseur, M. Croquez.

Ruthin était bien tout à la maison. Rendu. Il avait l'air vraiment préoccupé. Il y a deux mois, avoir rendu 100 francs et 50 centimes à quelqu'un avec sursis pour écorcherie.

Après plainte de M. Adam, il est condamné à 3 mois de prison.

L'avocat délégué de la pharmacie

Le Syndicat des pharmaciens a déposé une plainte contre Sidonie Dubr, femme Catillon, 22 ans, épicière rue de Mouyane, à Roubaix, qui vend des pilules pour la toux.

L'agent de police Gauthier et fut envoyé faire une enquête. Il demanda les pilules au pharmacien. Celui-ci répondit qu'il n'a d'intérêt à l'apporter à l'intérieur de 6 mois de prison avec sursis. — Défenseur, M. Croquez.

Ruthin était bien tout à la maison. Rendu. Il avait l'air vraiment préoccupé. Il y a deux mois, avoir rendu 100 francs et 50 centimes à quelqu'un avec sursis pour écorcherie.

Après plainte de M. Adam, il est condamné à 3 mois de prison.

L'avocat délégué de la pharmacie

Le Syndicat des pharmaciens a déposé une plainte contre Sidonie Dubr, femme Catillon, 22 ans, épicière rue de Mouyane, à Roubaix, qui vend des pilules pour la toux.

L'agent de police Gauthier et fut envoyé faire une enquête. Il demanda les pilules au pharmacien. Celui-ci répondit qu'il n'a d'intérêt à l'apporter à l'intérieur de 6 mois de prison avec sursis. — Défenseur, M. Croquez.

Ruthin était bien tout à la maison. Rendu. Il avait l'air vraiment préoccupé. Il y a deux mois, avoir rendu 100 francs et 50 centimes à quelqu'un avec sursis pour écorcherie.

Après plainte de M. Adam, il est condamné à 3 mois de prison.

L'avocat délégué de la pharmacie

Le Syndicat des pharmaciens a déposé une plainte contre Sidonie Dubr, femme Catillon, 22 ans, épicière rue de Mouyane, à Roubaix, qui vend des pilules pour la toux.

L'agent de police Gauthier et fut envoyé faire une enquête. Il demanda les pilules au pharmacien. Celui-ci répondit qu'il n'a d'intérêt à l'apporter à l'intérieur de 6 mois de prison avec sursis. — Défenseur, M. Croquez.

Ruthin était bien tout à la maison. Rendu. Il avait l'air vraiment préoccupé. Il y a deux mois, avoir rendu 100 francs et 50 centimes à quelqu'un avec sursis pour écorcherie.

Après plainte de M. Adam, il est condamné à 3 mois de prison.

L'avocat délégué de la pharmacie

Le Syndicat des pharmaciens a déposé une plainte contre Sidonie Dubr, femme Catillon, 22 ans, épicière rue de Mouyane, à Roubaix, qui vend des pilules pour la toux.

L'agent de police Gauthier et fut envoyé faire une enquête. Il demanda les pilules au pharmacien. Celui-ci répondit qu'il n'a d'intérêt à l'apporter à l'intérieur de 6 mois de prison avec sursis. — Défenseur, M. Croquez.

Ruthin était bien tout à la maison. Rendu. Il avait l'air vraiment préoccupé. Il y a deux mois, avoir rendu 100 francs et 50 centimes à quelqu'un avec sursis pour écorcherie.

Après plainte de M. Adam, il est condamné à 3 mois de prison.

L'avocat délégué de la pharmacie

Le Syndicat des pharmaciens a déposé une plainte contre Sidonie Dubr, femme Catillon, 22 ans, épicière rue de Mouyane, à Roubaix, qui vend des pilules pour la toux.

L'agent de police Gauthier et fut envoyé faire une enquête. Il demanda les pilules au pharmacien. Celui-ci répondit qu'il n'a d'intérêt à l'apporter à l'intérieur de 6 mois de prison avec sursis. — Défenseur, M. Croquez.

Ruthin était bien tout à la maison. Rendu. Il avait l'air vraiment préoccupé. Il y a deux mois, avoir rendu 100 francs et 50 centimes à quelqu'un avec sursis pour écorcherie.

Après plainte de M. Adam, il est condamné à 3 mois de prison.

L'avocat délégué de la pharmacie

Le Syndicat des pharmaciens a déposé une plainte contre Sidonie Dubr, femme Catillon, 22 ans, épicière rue de Mouyane, à Roubaix, qui vend des pilules pour la toux.

L'agent de police Gauthier et fut envoyé faire une enquête. Il demanda les pilules au pharmacien. Celui-ci répondit qu'il n'a d'intérêt à l'apporter à l'intérieur de 6 mois de prison avec sursis. — Défenseur, M. Croquez.

Ruthin était bien tout à la maison. Rendu. Il avait l'air vraiment préoccupé. Il y a deux mois, avoir rendu 100 francs et 50 centimes à quelqu'un avec sursis pour écorcherie.

Après plainte de M. Adam, il est condamné à 3 mois de prison.

L'avocat délégué de la pharmacie

Le Syndicat des pharmaciens a déposé une plainte contre Sidonie Dubr, femme Catillon, 22 ans, épicière rue de Mouyane, à Roubaix, qui vend des pilules pour la toux.

L'agent de police Gauthier et fut envoyé faire une enquête. Il demanda les pilules au pharmacien. Celui-ci répondit qu'il n'a d'intérêt à l'apporter à l'intérieur de 6 mois de prison avec sursis. — Défenseur, M. Croquez.

Ruthin était bien tout à la maison. Rendu. Il avait l'air vraiment préoccupé. Il y a deux mois, avoir rendu 100 francs et 50 centimes à quelqu'un avec sursis pour écorcherie.

Après plainte de M. Adam, il est condamné à 3 mois de prison.

L'avocat délégué de la pharmacie

Le Syndicat des pharmaciens a déposé une plainte contre Sidonie Dubr, femme Catillon, 22 ans, épicière rue de Mouyane, à Roubaix, qui vend des pilules pour la toux.

L'agent de police Gauthier et fut envoyé faire une enquête. Il demanda les pilules au pharmacien. Celui-ci répondit qu'il n'a d'intérêt à l'apporter à l'intérieur de 6 mois de prison avec sursis. — Défenseur, M. Croquez.

Ruthin était bien tout à la maison. Rendu. Il avait l'air vraiment préoccupé. Il y a deux mois, avoir rendu 100 francs et 50 centimes à quelqu'un avec sursis pour écorcherie.

Après plainte de M. Adam, il est condamné à 3 mois de prison.

L'avocat délégué de la pharmacie

Le Syndicat des pharmaciens a déposé une plainte contre Sidonie Dubr, femme Catillon, 22 ans, épicière rue de Mouyane, à Roubaix, qui vend des pilules pour la toux.

L'agent de police Gauthier et fut envoyé faire une enquête. Il demanda les pilules au pharmacien. Celui-ci répondit qu'il n'a d'intérêt à l'apporter à l'intérieur de 6 mois de prison avec sursis. — Défenseur, M. Croquez.

Ruthin était bien tout à la maison. Rendu. Il avait l'air vraiment préoccupé. Il y a deux mois, avoir rendu 100 francs et 50 centimes à quelqu'un avec sursis pour écorcherie.

Après plainte de M. Adam, il est condamné à 3 mois de prison.

L'avocat délégué de la pharmacie

Le Syndicat des pharmaciens a déposé une plainte contre Sidonie Dubr, femme Catillon, 22 ans, épicière rue de Mouyane, à Roubaix, qui vend des pilules pour la toux.

L'agent de police Gauthier et fut envoyé faire une enquête. Il demanda les pilules au pharmacien. Celui-ci répondit qu'il n'a d'intérêt à l'apporter à l'intérieur de 6 mois de prison avec sursis. — Défenseur, M. Croquez.

Ruthin était bien tout à la maison. Rendu. Il avait l'air vraiment préoccupé. Il y a deux mois, avoir rendu 100 francs et 50 centimes à quelqu'un avec sursis pour écorcherie.

Après plainte de M. Adam, il est condamné à 3 mois de prison.

L'avocat délégué de la pharmacie

Le Syndicat des pharmaciens a déposé une plainte contre Sidonie Dubr, femme Catillon, 22 ans, épicière rue de Mouyane, à Roubaix, qui vend des pilules pour la toux.

L'agent de police Gauthier et fut envoyé faire une enquête. Il demanda les pilules au pharmacien. Celui-ci répondit qu'il n'a d'intérêt à l'apporter à l'intérieur de 6 mois de prison avec sursis. — Défenseur, M. Croquez.

Ruthin était bien tout à la maison. Rendu. Il avait l